



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec

**AVIS DE RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE  
(21-24-0049)**

Prenez avis que le 28 février 2024, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a ordonné, en vertu de l'article 133 du Code des professions, la radiation provisoire immédiate du Tableau de l'Ordre de **Marie-Josée Roussel**, ayant exercé la profession dans la ville de Châteauguay.

Il est reproché à Mme Roussel d'avoir, depuis le ou vers le 23 août 2023, dans la région de Longueuil ou ailleurs au Québec, fait défaut de collaborer et de répondre aux demandes des syndiques adjointes de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

**Mme Marie-Josée Roussel** est donc **radiée provisoirement** du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, **à compter du 4 mars 2024** et ce, jusqu'à la signification de la décision rejetant la plainte ou imposant une sanction, selon le cas.

Cet avis est publié en vertu des articles 180 du Code des professions.

Montréal, ce 5 mars 2024

Me Caroline Leblanc  
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ